



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 434 (2023)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 7 juin 2023 le règlement suivant :

Règlement n° 434 (2023) : Règlement remplaçant le règlement n° 434 (2021) concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Carignan.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 12 juin 2023.

François Rioux
Greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 12 juin 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 12 juin 2023.

Donné à Carignan, ce 12 juin 2023.

François Rioux
Greffier adjoint